

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2023-7-12-4

Séance du jeudi 21 septembre 2023

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2023 DANS LE CADRE DU RESEAU PARENTS 68

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES :

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-1-4-1 du 6 février 2023 relative au Budget primitif 2023 des politiques en faveur de la solidarité, de l'habitat, de l'insertion, de l'économie sociale et solidaire et de la lutte contre la pauvreté,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-1-5-1 du 6 février 2023 relative au Budget primitif 2023 des politiques en faveur de la jeunesse, du sport, de la réussite éducative et du bilinguisme,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis des Commissions Centre Alsace et de l'équité territoriale, Région de Colmar, Agglomération de Mulhouse et Sud Alsace - Saint-Louis - Sundgau - Thur-Doller, qui se sont respectivement réunies, les 4 et 8 septembre 2023,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde, au titre des politiques publiques des solidarités, des subventions de fonctionnement pour un montant total de 50 000 € aux associations et organismes relevant du Réseau Parents 68, selon le détail joint en annexe à la présente délibération ;

- Précise que les subventions feront l'objet d'un versement unique.

Les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes prévues au Budget Primitif 2023 :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P119	P119O001	P119E01	T04	(750) 65-65748-411	12 215 €
P119	P119O001	P119E01	T04	(2467) 65-657348-411	940 €
P119	P119O001	P119E01	T04	(2469) 65-657358-411	5 124 €
P119	P119O001	P119E01	T04	(4474) 65-65742-411	1 721 €
P142	P142O001	P142E01	T05	(3893) 65-65748-420	20 085 €
P142	P142O001	P142E01	T05	(4438) 65-657348-420	1 200 €
P142	P142O001	P142E01	T05	(4482) 65-657358-420	8 115 €
P142	P142O001	P142E01	T05	(4483) 65-657381-420	600 €
TOTAL					50 000 €

.

voix contre

abstentions

non-participation au vote